



# REGLEMENT VTT 71

2018 2019

## PERSONNES REFERENTES POUR LA GESTION DE L'ACTIVITE

- ~ MULOT Cyrille
- ~ MARCHAND Fabien
- ~ PERROT Philippe
- ~ MOREAU Eric

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| ~ Les membres de la CMR |             |
| MULOT Cyrille           | MOREAU Eric |

## ENGAGEMENTS sur UNSS 71 puis INSCRIPTION sur OPUSS

- 1 : Engagement dès octobre sur UNSS71
- 2 : Puis inscription sur OPUSS voir date butoir :  
DEPOSE des listes de licenciés à l'accueil obligatoire

## ORGANISATIONS SOUHAITEES ET REGLEMENT DEPARTEMENTAL

- ~ Pas de formation de Jeunes Officiels programmée départemental. Chaque AS forme ses jeunes juges.
- ~ Un championnat départemental le 06/03/2019 suivant le règlement académique pour les équipes confirmées, équipes ETAB et EXCEL mixtes
- ~ Un championnat départemental DEV pour les débutants et les élèves du raid le 06/03/2019  
La composition des équipes : équipe de 4 garçons ou 4 filles, les équipes mixtes seront classées en garçon.
  - o Deux zones trial faciles
  - o Un cross-country classement à la place
  - o Une descente non chronométrée
  - o Une montée impossible

**Une réunion technique aura lieu le 17/10/2018 pour implanter et construire le règlement VTT**

## FORMATIONS et SUIVI des JEUNES OFFICIELS

- ~ Pas de formation de Jeunes Officiels programmée au niveau départemental. Chaque AS forme ses jeunes juges.
- ~ Gestion des JOFF lors de la compétition.
- ~ Après le briefing, les JOFF seront placés pour la demi-journée sur un poste précis.
- ~ Les fiches d'évaluation de suivi des JOFF sont sur le site UNSS 71
- ~ Rappel : un JOFF reçoit un maillot lorsqu'il obtient sa certification départementale, sur demande de son enseignant qui précise la taille et le sexe.  
Il pourra avoir un nouveau maillot si son enseignant en fait la demande.